

**ARRETE n° 2024/05/22-7**

portant liste d'aptitude au grade d'AGENT DE MAITRISE
au titre de la promotion interne

Le Président du Centre de gestion,

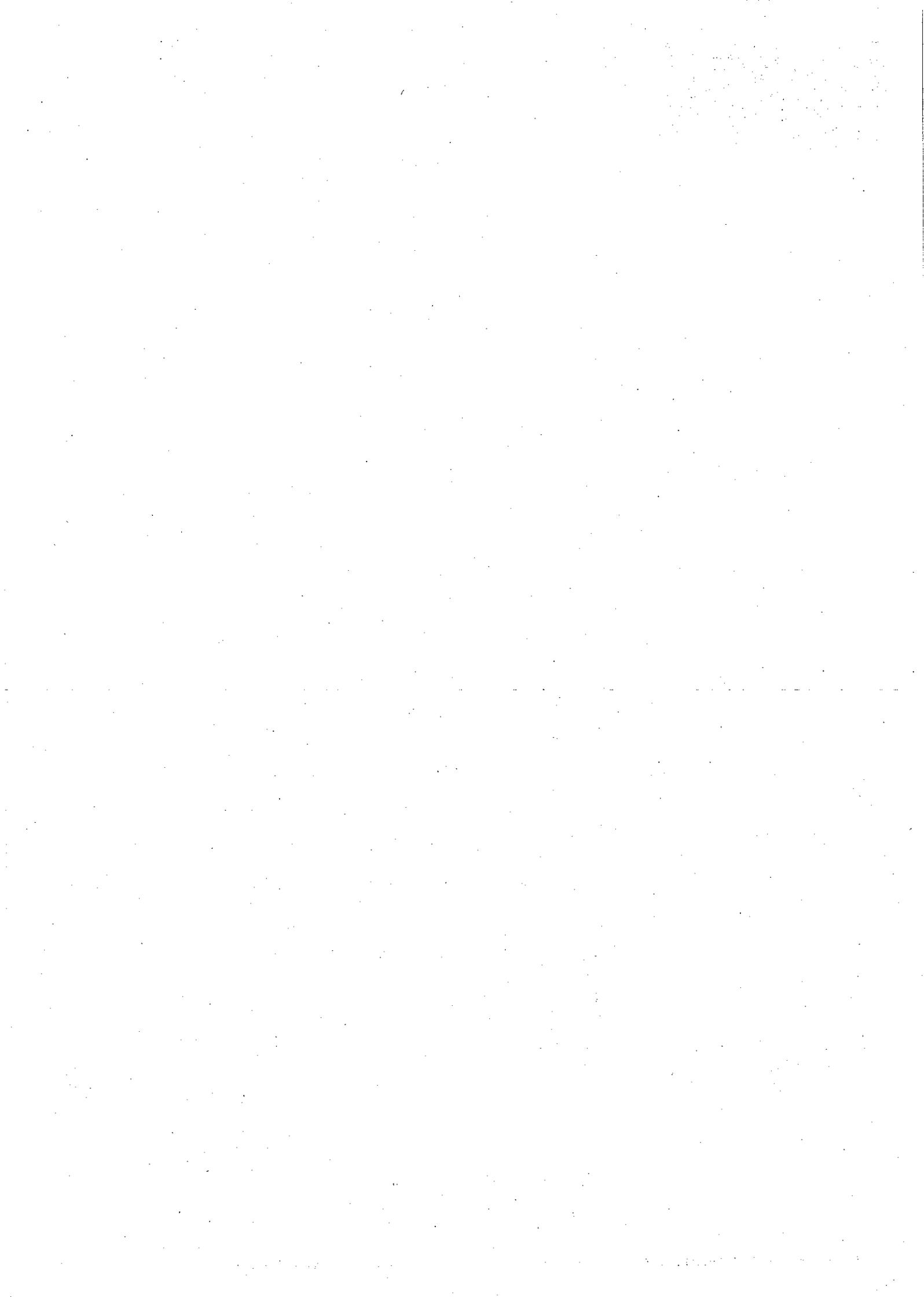
Vu le Livre Ier du code général de la Fonction Publique relatif aux droits et obligations des fonctionnaires,
Vu les articles L 523-1 et L 523-3 à L 523-6 du code général de la Fonction Publique relatifs à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise,
Vu le décret 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Considérant les attestations établies par le CNFPT précisant que les agents ont accompli la totalité de leurs obligations de formation de professionnalisation pour la période révolue,
Considérant que les agents remplissent les conditions statutaires exigées,
Considérant les Lignes Directrices de Gestion (3) au titre de la promotion interne arrêtées par le Président du Centre de Gestion le 16 février 2023,

Arrête :

Article 1 – Liste d'aptitude : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise, ouvert aux agents remplissant les conditions d'ancienneté, prévue à l'article 6 (1°) du décret portant statut particulier des agents de maîtrise est établie comme suit pour l'année 2024 :

- Mme Nadine AVENEL, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, Commune de Flers,
- Mme Sylvie CASSIN, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, Commune de La Selle La Forge,
- M. Emmanuel CHAPON, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, Commune de Rives d'Andaine,
- M. Emmanuel CHENE, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, CIAS d'Alençon,
- Mme Chantal COULON, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, Commune de Juvigny Val d'Andaine
- M. Samuel DEQUIDT, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, Commune de Mortagne au Perche,
- M. Cyril DUCHEMIN, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, Commune de La Ferté Macé,
- M. Frédéric GERU, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, Commune de Mortagne au Perche,
- M. Damien LEFEVRE, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, Commune de de La Ferté Macé,
- M. Jérôme LEGEAY, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, Commune de Juvigny Val d'Andaine





- M. Franck LEMAITRE, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, SMIRTOM de la Région de l'Aigle,
- M. Jean-Claude LE MASSON, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, Commune de Sainte Honorine La Chardonne,
- Mme Frédérique MARTIN, agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles, CDC des Pays de l'Aigle,
- Mme Estelle MEUNIER, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, Commune de Sées,
- M. Jean-Christophe MIGNON, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, Commune de Cerisé,
- Mme Dominique PAREY, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, Commune de Mortagne au Perche,
- M. Pascal ROBIN, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, SMIRTOM de la Région de l'Aigle,
- M. Luc ROUILLEC, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, Commune de Saint Martin du Vieux Bellême,
- Mme Elvira SURCIN, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, CDC des Pays de l'Aigle.

La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise **suite à réussite à l'examen professionnel**, prévue à l'article 6 (2^o) du décret portant statut particulier des agents de maîtrise est établie comme suit pour l'année 2024 :

- M. Eric CERCEAU, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, Commune de Sablons sur Huisne,
- M. Cédric PROUTEAU, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, Commune de Belforêt-en-Perche

Article 2 : Durée d'inscription : La liste d'aptitude prend effet **au 1^{er} juin 2024**. Elle est établie pour deux ans. Les lauréats qui n'auront pas obtenu de poste devront faire connaître au Centre de Gestion de l'Orne avant le 30 avril 2026 leur intention d'être maintenus sur la liste pour une troisième année et avant le 30 avril 2027 pour une quatrième année.

Article 3 - Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 - Exécution : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est transmis à Monsieur le Préfet de l'Orne et fera l'objet d'une publicité sur le site Internet du CDG 61.

Fait à Valframbert, le 22 mai 2024

Le Président,



